

Au Conseil communal de Prangins

Motion pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu de l'art 64 al. b) (art. 31 LC) et de l'art. 18 al. 12 du règlement du Conseil communal de Prangins, nous déposons la motion suivante :

MOTION

Il est demandé à la Municipalité de présenter un préavis pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux.

Par cette motion, nous demandons que la Municipalité présente un préavis pour un crédit d'étude pour un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux pour les raisons suivantes :

1. Une étude énergétique isolée du site n'a pas de valeur si elle ne s'inscrit pas dans une vision réfléchie de l'aménagement du site des Abériaux. Il serait préférable de réaliser ce diagnostic dans le cadre d'une étude globale.
2. La destruction du monobloc est une opportunité parfaite pour lancer une étude plus globale permettant d'analyser le potentiel de l'espace libéré.
3. Une réflexion sur l'optimisation du bâtiment abritant le restaurant des Abériaux et autres affectations pourrait avoir lieu.
4. Entreprendre une étude globale à présent permettrait une anticipation, une planification et une maîtrise des coûts plutôt que de déposer des préavis au coup par coup et de mettre la charrue avant les bœufs.

Cette motion s'inscrit dans une volonté de réflexion d'un projet à long terme prenant en compte

1. Les besoins, actuels et futurs de la population
2. L'harmonie des lieux en intégrant les aspects paysagers,
3. L'utilisation rationnelle des surfaces.

L'idée est de ne pas mettre en œuvre l'entier du projet tout de suite mais de prévoir des travaux à long terme réalisables par étape.

L'étude pour laquelle le crédit est demandé pourrait notamment comprendre la construction, la rénovation et reconstruction des éléments suivants :

- Terrains de foot ;
- Restaurant des Abériaux ;
- Chauffage à distance ;
- Transitions soignées avec la RC1 et arrêts de bus ;
- Synergies avec le complexe hôtelier de la Barcarolle ;
- Logement de fonction du garde-port ;
- Vestiaires et WC publics ;
- Equipements nautiques ;
- Terrains de jeux ;
- Salles de réunion pour les sociétés ;
- Parking et accessibilité ;
- Réaffectation STEP ;
- Zone de détente et grillades ;
- Skate-park ;
- Activités nouvelles sociétés (aviron, beach-volley, stand-up paddle, ...).

Conclusion

Au vu de ce qui précède nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour une réponse dans les 6 mois.

Prangins, le 16 février 2024

Samir Abid



Régis Bovy

Giovanna Bachmann

Isabelle Hering

Olivier Binz